



## AR\_2024\_01 Arrêté de circulation alternée pour cause de travaux SERPOLLET

### Le Maire d'Usclas d'Hérault

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route ;

Considérant la demande en date du 09/01/2024 de la société SERPOLLET qui prévoit des travaux de branchement ENEDIS;

Considérant que les travaux auront lieu du 15/01/2024 au 13/02/2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

### ARRETE

#### Article 1 :

La circulation des véhicules sera alternée et le stationnement interdit rue du Gué à Usclas d'Hérault du 15/01/2024 au 13/02/2024.

#### Article 2 :

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné via feux tricolores sera mis en place.

#### Article 3 :

M.le Maire et le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Usclas d'Hérault, le 11 janvier 2024

Le Maire  
Christian RIGAUD



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.